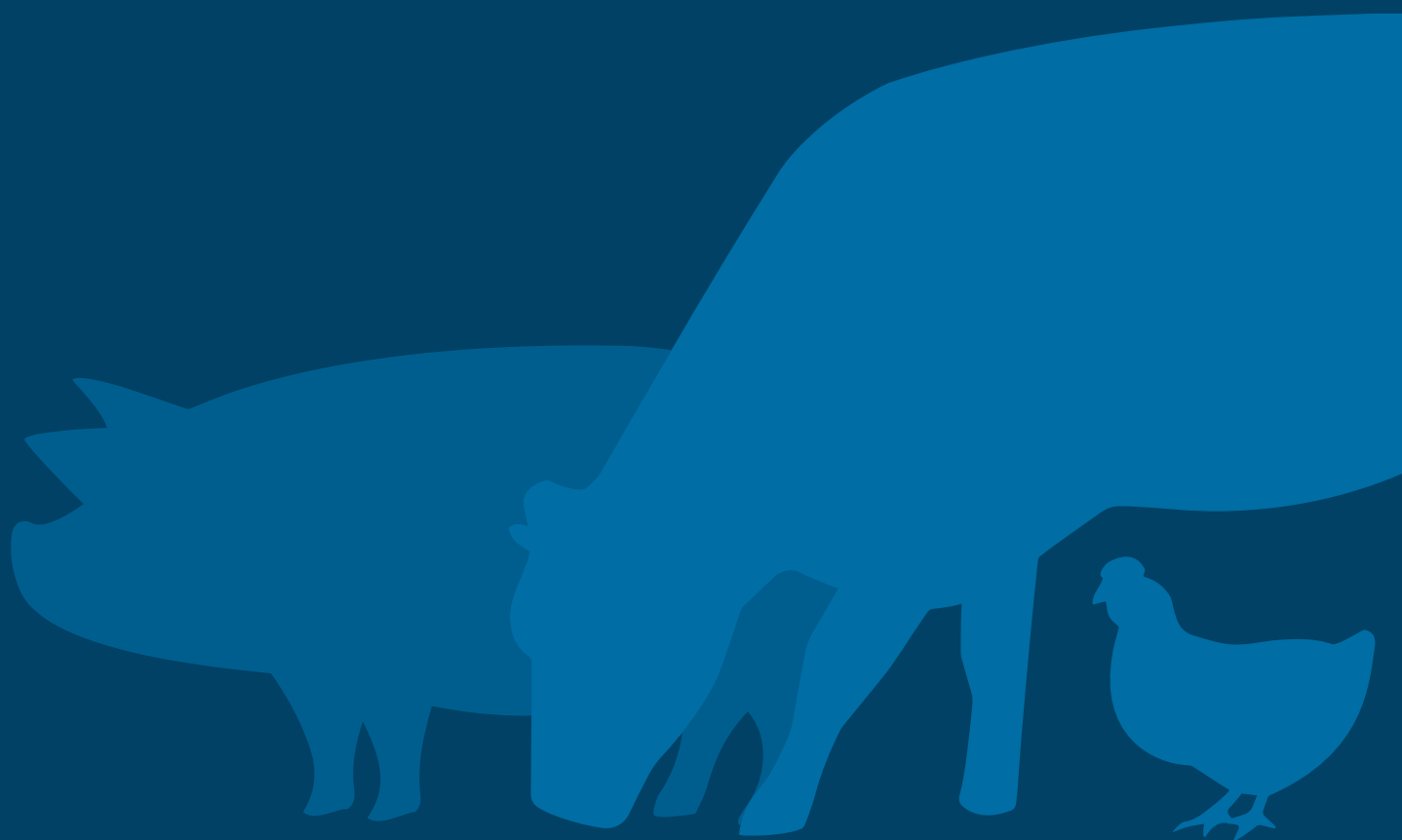




Politique Internationale d'Achat pour le Bien-être Animal



Juin 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. Notre ambition	3
2. Notre approche	3
3. Champ d'application	4
4. Exigences dans nos assortiments	5
4.1 Exigences générales pour nos articles de marque propre	5
4.2 Exigences relatives aux articles non alimentaires	6
4.2.1 Textiles	6
4.2.2 Produits cosmétiques et soins du corps	6
5. Transparence et traçabilité	7
6. Partenaire pour le changement	7
7. Dialogue proactif	8
8. Engagement envers les normes sociales	8
9. Application de la politique	9

Ce document est la traduction française du document officiel en anglais. Seule la version en langue anglaise de notre Politique Internationale d'Achat pour le Bien-être Animal fait foi.

La version de la politique en anglais est disponible sous le lien suivant :

<https://www.aldi.fr/nos-engagements/qualite/Le-bien-etre-animal-chez-ALDI-Nord.html>

« Nos décisions quotidiennes ont un impact sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe ALDI Nord s'engage à garantir des conditions de travail sûres et socialement responsables ainsi qu'à protéger l'environnement, les ressources naturelles et les animaux. »

C'est pourquoi ALDI Nord a développé la présente Politique Internationale d'Achat pour le Bien-être Animal, qui définit nos exigences en matière de bien-être animal dans tous les pays où ALDI Nord est présent.

La Politique Internationale d'Achat pour le Bien-être Animal est publiée sur notre site [Web](#).

1. NOTRE AMBITION

Nous soutenons les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et souhaitons activement participer à leur réalisation. Nous évaluons notre intégration des ODD de façon continue dans le cadre de nos processus de matérialité et de réflexion stratégique. Grâce à notre participation à des initiatives et à des actions ciblées dans notre chaîne d'approvisionnement, nous contribuons à la réalisation des ODD en matière de bien-être animal. Notre objectif consiste à contribuer de manière positive au développement du bien-être animal.

En ce qui concerne les produits d'origine animale, les ODD appellent à des mesures ayant un impact positif sur le bien-être des animaux d'élevage.

Nous aspirons à ce que tous nos articles de marque propre soient produits de manière durable. Nous prenons en compte les critères environnementaux et sociaux, notamment le bien-être animal, dans toutes nos chaînes d'approvisionnement – des matières premières à la production finale.



2. NOTRE APPROCHE

L'engagement d'ALDI Nord en matière de bien-être animal vise à faire progresser davantage le niveau du bien-être animal dans le cadre de la production de nos articles au sein du domaine d'application défini et au-delà du cadre législatif. La santé et le bien-être animal sont une priorité absolue. Nous souhaitons sensibiliser les clients et les collaborateurs d'ALDI aux aspects du bien-être animal par le biais de nos assortiments, de notre transparence, de nos activités et de notre dialogue proactif.

Nos exigences sont fondées sur les « Cinq libertés » de David J. Mellor (2016) :

- **Une bonne nutrition** : fournir un accès facile à l'eau fraîche et à un régime alimentaire adéquat assurant santé et vigueur.
- **Un bon environnement** : fournir de l'ombre/un abri ou un habitat adéquat,

une bonne qualité de l'air et des espaces de repos confortables.

- **Une bonne santé** : prévenir ou diagnostiquer et traiter les maladies et les blessures de façon rapide ; favoriser un bon tonus musculaire, une bonne posture et une bonne fonction cardiorespiratoire.
- **Des interactions comportementales appropriées** : prévoir suffisamment d'espace, des installations adéquates, un contact avec d'autres congénères et des conditions suffisamment variées.
- **Des expériences psychologiques positives** : garantir des possibilités d'avoir des expériences agréables de manière sûre, conviviale et adaptée à l'espèce.

3. CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique Internationale d'Achat pour le Bien-être Animal constitue un cadre contraignant pour nos actions quotidiennes et pour nos partenaires commerciaux. Elle s'applique à tous les pays ALDI Nord, et restera en vigueur jusqu'à la publication d'une nouvelle version.

La Politique Internationale d'Achat pour le Bien-être Animal s'applique à tous nos produits alimentaires et non alimentaires de marque propre contenant des matières premières d'origine animale et liés au bien-être animal. Elle s'applique en particulier aux groupes de produits suivants :

Produits alimentaires :

- Les produits à base de viande et de volaille
- Les œufs
- Les produits à base d'œufs transformés
- Le lait et les produits laitiers
- Les produits à la noix de coco

Produits non-alimentaires :

- Les vêtements et textiles pour la maison, la petite maroquinerie et les chaussures
- Les produits cosmétiques et les soins du corps

D'autres produits ou groupes de produits pourront être intégrés ultérieurement dans le champ d'application de la Politique Internationale d'Achat pour le Bien-être Animal. Nous avons défini des politiques d'achat spécifiques pour le poisson et les fruits de mer contenus dans nos assortiments à base de poissons et fruits de mer.



4. EXIGENCES DANS NOS ASSORTIMENTS

En tant que distributeur majeur de l'UE, nous avons la responsabilité toute particulière de relever les défis dans le domaine du bien-être animal. Dans ce contexte, il est primordial de maintenir un échange constant avec nos fournisseurs et avec les parties prenantes orientées vers le bien-être animal, afin de suivre les développements en cours et d'être en mesure de relever les défis.

4.1 Exigences générales pour nos articles de marque propre

Sur la base de ce dialogue continu, ALDI Nord a défini de manière volontaire les engagements et exigences suivants, qui sont tous essentiels pour l'amélioration de nos chaînes d'approvisionnement fondées sur le bien-être animal :

- Les animaux utilisés dans l'élaboration de nos produits de viande et de volaille doivent être étourdis avant l'abattage. La méthode d'étourdissement prescrite doit garantir que les animaux sont inconscients et insensibles à la douleur jusqu'à la mort.
- L'administration d'hormones de croissance et d'antibiotiques pour stimuler la croissance animale est interdite, à l'exception de leur utilisation à des fins thérapeutiques.
- Pour nos produits à base de viande fraîche, nous exigeons une durée maximale de transport de 8 heures pour les mammifères et de 12 heures pour la volaille.
- Nous demandons à nos fournisseurs de ne pas avoir recours aux singes pour la récolte de noix de coco entrant dans la composition de nos produits.
- Nous excluons le commerce de certains produits dans le cadre de nos assortiments axés sur le bien-être animal. Nous nous abstenons donc de faire le commerce des matières premières animales ou des produits figurant sur la liste d'exclusion suivante :
 - La viande provenant d'animaux clonés ou génétiquement modifiés et leur progéniture. Le clonage est un processus qui produit des individus génétiquement identiques sans modification génétique.
 - Les produits en fourrure véritable
 - La viande de cheval provenant de pays hors UE
 - La laine d'angora
 - La laine d'alpaga
 - Le Mohair
 - Les matières premières issues d'espèces animales exotiques (comme le kangourou, le zèbre, l'alligator) ou d'espèces animales menacées (des informations sur l'état de conservation desdites espèces peuvent être obtenues auprès de la CITES - la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - et de la liste rouge de l'UICN)
- Nous nous engageons à nous assurer que 100 % de nos œufs en coquille et de nos produits à base d'œufs soient issus d'élevages sans cage (y compris les cages pour de petits groupes ou enrichies) d'ici 2025 au plus tard.
- Nous encourageons la vente de produits respectueux du bien-être animal et de produits biologiques dans nos assortiments. Ces produits affichent clairement l'étiquette biologique de l'UE ou d'autres certifications en matière de bien-être animal, qui sont visibles sur l'emballage, dans nos magasins et sur nos supports publicitaires.

- Nous proposons et élargissons sans cesse nos assortiments végétariens et végétaliens en tant qu'alternatives aux produits d'origine animale à des prix abordables. Nous soutenons nos clients en mettant en valeur les produits végétariens et véganes et en affichant la certification appropriée sur les étiquettes des produits correspondants. Nous avons pour objectif la création d'une marque propre pour les produits végétariens et véganes dans tous les pays ALDI. De plus, à partir de 2021, toutes les sociétés ALDI afficheront le V-Label ou la fleur végane sur les étiquettes de tous les produits végétariens et véganes nouvellement achetés ou référencés. De plus amples informations sur nos activités concernant l'alimentation végétarienne et végane et notre développement dans ce domaine sont disponibles dans notre rapport [RSE](#).
- Nous prenons en compte les aspects du bien-être animal lors de la conception de nos assortiments.

4.2 Exigences relatives aux articles non alimentaires

4.2.1 Textiles

- ALDI Nord confirme son engagement permanent en faveur du bien-être animal dans l'approvisionnement de produits non alimentaires et s'efforce d'atteindre des niveaux toujours plus élevés de bien-être et de qualité des produits. Parallèlement à la présente Politique Internationale d'Achat, ALDI Nord encourage l'achat d'articles contenant des fibres certifiées selon des normes qui privilégient le bien-être animal, ainsi que l'utilisation de solutions de remplacement durables plutôt que des fibres d'origine animale. Notre engagement à mettre en œuvre des mesures de transparence vise à réduire le risque de mauvais traitements des animaux dans notre chaîne d'approvisionnement non alimentaire.

- Nous avons signé la déclaration de non commercialisation de fourrure publiée par le programme Fur Free Retailer.
- Nous rejetons l'utilisation du procédé de mulesing pour nos produits contenant de la laine de mouton.
- Nous utilisons et encourageons d'ores et déjà l'emploi de fibres certifiées selon le standard RWS (Responsible Wool Standard ou laine responsable) et le référentiel sur le textile biologique (Global Organic Textile Standards, ou GOTS) pour nos produits de marque propre en laine de mouton.
- Tous nos produits contenant du duvet et/ou des plumes (comme les textiles ou le linge de lit) sont certifiés selon les normes RDS, Global TDS et Downpass 2017.
- Nous excluons le plumage à vif et le gavage pour les produits contenant du duvet ou des plumes (comme les vêtements et la literie). Nous acceptons uniquement les marchandises de producteurs faisant l'objet d'audits indépendants réguliers afin de prouver le respect de nos exigences.

4.2.2 Produits cosmétiques et soins du corps

- Nos références produits dans le groupe des cosmétiques et des soins du corps ne sont pas testés sur les animaux.
- Nous ne faisons pas le commerce de produits cosmétiques contenant de l'huile de vison.

5. TRANSPARENCE ET TRAÇABILITÉ

- Nous instaurons la transparence dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, notamment avec le code de transparence ALDI (ALDI Transparency Code, ou ATC), et nous nous engageons continuellement à étendre la traçabilité dans nos chaînes d'approvisionnement. Nos partenaires commerciaux doivent immédiatement fournir cette information à ALDI Nord sur simple demande et mettre en place les systèmes d'information appropriés.
- Afin d'orienter nos clients de manière optimale, les emballages des produits, nos supports publicitaires et ceux de nos points de vente sont étiquetés de manière simple et claire à l'aide d'un label ou d'un certificat.
- Pour les articles en cuir ou contenant des composants de cuir, nous exigeons désormais la traçabilité jusqu'à la tannerie par le biais d'un certificat LWG valide.
- Nous nous efforçons d'obtenir une traçabilité complète et à long terme pour tous les types de cuir.
- Nous publions régulièrement nos progrès dans la réalisation des défis précités.

6. PARTENAIRE POUR LE CHANGEMENT

- Nos activités relatives au bien-être animal nous permettent de poursuivre l'objectif d'élever le niveau de bien-être animal au-delà du niveau requis par la loi. Pour ce faire, nous sommes guidés par ce qui est économiquement et scientifiquement réalisable. Nous dialoguons avec les organisations nationales et internationales sur les améliorations nécessaires à apporter au niveau du bien-être animal dans nos chaînes de production.
- Nous suivons constamment le progrès scientifique et social et adaptons nos exigences en conséquence.
- Dans la mesure du possible, nous participons à la définition et au développement continu des normes de l'industrie et nous nous impliquons dans des initiatives et/ou des réseaux relatifs au bien-être animal. Nous favorisons ainsi des échanges constructifs pour améliorer le bien-être animal.
- Nous exigeons non seulement cela de nous-mêmes, mais attendons également un engagement proactif de la part de nos partenaires commerciaux en matière de bien-être animal.
- Nous entretenons un dialogue étroit avec nos fournisseurs au sujet de nos exigences en matière de bien-être animal, et attendons d'eux qu'ils adhèrent aux normes mentionnées ci-dessus et qu'ils veillent à ce que tous les opérateurs dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement s'y conforment également. Lorsque nous étudions la mise en place de nouveaux objectifs, nous les contactons pour échanger sur les options et leur proposer des informations complémentaires.

7. DIALOGUE PROACTIF

- Nous communiquons de manière proactive avec nos parties prenantes et les informons en toute transparence. Au demeurant, l'amélioration du bien-être animal ne peut être réalisée que par une action conjointe de toutes les parties prenantes, telles que les agriculteurs, les entreprises de transformation, les commerces de détail, les organismes de contrôle, les autorités, les politiques, les scientifiques, les consommateurs et les organisations non gouvernementales.
- Nous sommes ouverts au dialogue avec les ONG nationales et autres organisations telles que Compassion in World Farming (CIWF), Animal Equality et les organisations locales de protection des animaux, soit directement, soit par le biais d'initiatives sectorielles ou multi-parties prenantes dans tous les pays ALDI.
- Nous sommes un partenaire fiable pour nos clients. L'étiquetage de nos produits ainsi que la communication déployée sur notre site Web, dans nos magasins et sur nos supports publicitaires sensibilisent nos clients à la question du bien-être animal et les soutiennent dans la prise en compte des aspects de celle-ci dans leurs choix quotidiens de consommation.
- Nous dispensons un cours de formation sur notre Politique Internationale d'Achat pour le Bien-être Animal et sur nos politiques nationales dans le but d'informer les nouveaux collaborateurs d'ALDI des services Achats et RSE des questions les plus récentes et les plus importantes dans ce domaine. Nous discutons en outre des développements actuels directement avec les collaborateurs responsables des services Achats (ou d'autres services pertinents).
- Nous examinons en permanence le développement de nos gammes de produits durables en fonction des objectifs définis dans nos politiques d'achat et dans nos prises de position. Outre la réalisation d'audits, nous effectuons des enquêtes auprès des fournisseurs afin de suivre les progrès réalisés.

8. ENGAGEMENT ENVERS LES NORMES SOCIALES

En tant que partenaires commerciaux, nos fournisseurs et leurs producteurs sont tenus de se conformer aux normes sociales applicables. Ces normes sont fondées sur les normes fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail) et sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, ainsi que sur d'autres directives transnationales et indépendantes et couvrent, entre autres, les questions suivantes :

- Rejet de toute forme de travail forcé ou de travail des enfants
- Refus de la discrimination sur le lieu de travail
- Conformité des lignes directrices sur la réglementation des salaires et des heures de travail à la législation et aux normes

nationales ou internationales

- Garantie de la liberté d'association ainsi que le droit à la négociation collective

Depuis 2008, ALDI est membre d'amfori (anciennement Foreign Trade Association, ou FTA). Les participants d'amfori s'engagent à améliorer les conditions de travail dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives, à respecter les directives environnementales et à créer des structures visant à garantir le respect des normes sociales dans la production. La version la plus récente du Code de conduite de l'initiative de conformité sociale des entreprises (Business Social Compliance Initiative, ou BSCI) d'amfori constitue une norme sociale minimale et fait partie intégrante de nos Conditions générales.

9. APPLICATION DE LA POLITIQUE

- Tous les fournisseurs de matières premières d'origine animale et de produits contenant des matières premières d'origine animale à ALDI Nord seront informés de l'entrée en vigueur de la Politique Internationale d'Achat. Les fournisseurs s'engagent contractuellement à respecter ces exigences lors de la réception d'une commande.
- Nous collaborons uniquement avec les partenaires commerciaux qui agissent conformément à notre Politique Internationale d'Achat pour le Bien-être Animal. Il s'agit d'une partie essentielle du contrat de nos fournisseurs. En cas de non-respect de nos exigences, des sanctions appropriées seront appliquées. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à la résiliation de la relation commerciale.
- Notre équipe chargée du bien-être animal, créée au sein du service RSE, coordonne la mise en œuvre de mesures et d'objectifs dans le cadre des activités quotidiennes et implique les services Achats et Qualité ainsi que nos partenaires commerciaux.
- Tous les services RSE d'ALDI Nord sont en contact étroit les uns avec les autres. Les pays d'ALDI Nord peuvent développer et mettre en œuvre nos revendications générales au sein d'exigences spécifiques à leur propre discrétion.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les engagements et les objectifs spécifiques définis par les sociétés du groupe ALDI Nord, veuillez consulter nos Politiques Nationales pour le Bien-être Animal ainsi que nos sites Web nationaux.

Nos principes relatifs au bien-être animal sont régulièrement revus et, si nécessaire, mis à jour.

Vous trouverez de plus amples informations concernant nos activités RSE sur

<https://www.aldi.fr/nos-engagements.html>

ALDI Einkauf SE & Co. oHG
Corporate Responsibility (Responsabilité
sociétale de l'entreprise)
Eckenbergstraße 16 A
45307 Essen

© ALDI Einkauf SE & Co. oHG | 2021